

S.A.S. 1013 FILMS

S.A.S au capital de 100 €

Siège social : 450 Avenue Casimir et Jacques Raynaud, 30220 SAINT LAURENT D'AIGOUZE

#### **Les soussignés**

Monsieur Jean-Philippe AVENEL, né le 16 Septembre 1971 à ETAMPES (91), de nationalité française, résidant à SAINT LAURENT D'AIGOUZE (30220), 450 Avenue Casimir et Jacques Raynaud,  
a préalablement exposé ce qui suit :

### **TITRE I : FORME JURIDIQUE - OBJET - DENOMINATION SOCIALE - SIEGE SOCIAL**

#### **Article 1 - FORME**

La société est une société par actions simplifiée régie par les dispositions légales applicables et par les présents statuts. Elle fonctionne indifféremment sous la même forme avec un ou plusieurs associés. Elle ne peut faire appel public à l'épargne.

#### **Article 2 - OBJET**

La société a pour objet, en France et dans tous pays :

- La production exécutive à savoir : la prise en charge des tournages de films, l'encadrement de la production, l'étude de faisabilité d'un projet cinématographique ou audiovisuel, sous la responsabilité du producteur délégué
  - La production, réalisation diffusion et distribution relatives aux activités de cinéma, télévision, audiovisuel, vidéo, photographie, illustration, édition,
- Et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

#### **Article 3 - DENOMINATION**

La dénomination de la Société est : **1013 FILMS**

Sur tous les actes et documents émanant de la Société, la dénomination sociale doit être précédée ou suivie immédiatement des mots "Société par actions simplifiée" ou des initiales "S.A.S." et de l'énonciation du capital social ainsi que du numéro et du lieu d'immatriculation de la Société au registre du commerce et des sociétés.

#### **Article 4 - SIEGE SOCIAL**

Le siège social reste fixé au 450 Avenue Casimir et Jacques Raynaud, 30220 SAINT LAURENT D'AIGOUZE. Le transfert du siège social est décidé par décision collective des associés.

#### **Article 5 - DUREE – EXERCICE SOCIAL**

La durée de la société reste de 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1<sup>er</sup> avril et finit le 31 mars. Par exception, le premier exercice sera clôturé le 31 mars 2026.

### **TITRE II APPORTS - CAPITAL SOCIAL - FORME DES ACTIONS - DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS**

#### **Article 6 – APPORTS**

Monsieur Jean-Philippe AVENEL apporte en numéraire à la société la somme de cent euros (100€), correspondant à 100 actions de un euro (1€) de nominal chacune, souscrites en totalité et intégralement libérées.

La somme de cent euros a été régulièrement déposée à un compte ouvert au nom de la Société en formation, auprès de la Banque FIDUCIAL, 41 rue du Capitaine Guynemer 92925 LA DEFENSE cedex

ainsi qu'il résulte du certificat établi par le dépositaire des fonds.

#### **Article 7 : CAPITAL SOCIAL**

Le capital social est fixé à la somme de cent euros (100 €).

*[Signature]* 1